

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 JUILLET 2016**

Le sept juillet deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du trente juin deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN et Jérôme CHERON.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU, Jean-Marie FROGER donne pouvoir à Cédric CATOIS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 3 juin 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : COMMERCE : DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commission Travaux s'est réunie le 18 juin 2016, il énumère les entreprises qui ont été consultées pour les travaux du commerce :

- Carrelage : J.B. Maçonnerie à Dollon pour 1 587,76 € HT
- Menuiserie : Bastien RICHARD pour la cuisine aménagée pour 3 923 € HT et Menuiserie breilloise pour une porte-fenêtre 2 vantaux et 2 volets roulants pour 2 116,18 € HT
- Climatisation : Froid Express pour 3 425 € HT
- Electricité : M Fontaine (devis en attente)
- Peinture : M Clément pour 2 000 € HT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le carrelage et la peinture intérieure pourraient être réalisés la 1^{ère} semaine d'août ce qui entraînerait une fermeture de quelques jours pendant ses travaux. La menuiserie, la climatisation et l'électricité pourraient être effectuées courant septembre 2016.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer les devis présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis énumérés ci-dessus.

2^{er} OBJET : COMMERCE : PROPOSITION DE BAUX COMMERCIAL ET HABITATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à la dernière réunion de conseil il a été décidé de rédiger un bail pour le commerce et un bail pour l'habitation sans passer par un notaire (Lecomte/Chérubin). Cependant, il s'avère que M et Mme Caron les nouveaux acquéreurs du commerce ont acheté à Mme Renou la licence IV pour le débit de boisson. Du fait de l'achat de cette licence, la rédaction du bail, qui englobera le loyer du commerce et celui de l'habitation, a obligation de se faire dans un office notarial. Le coût total de cette prestation reviendrait à 300 € environ soit 150 € pour la commune et pour M et Mme Caron.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce bail et à engager cette dépense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce bail chez le notaire Lecomte/Chérubin et à engager cette dépense.

3^{ème} OBJET : CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de classer l'impasse des Fauvettes d'une longueur de 70 m dans le domaine public communal et d'actualiser la nouvelle longueur de voirie (21611 m en 2015) qui sera prise en compte pour la Dotation Globale de Fonctionnement de 2017.

Il convient de délibérer ce recensement de longueur de voirie et de charger Monsieur le Maire à transmettre cette délibération dans les services concernés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce recensement de longueur de voirie de 21 681 m et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération dans les services concernés.

4^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n°1 du Budget Principal 2016 :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et Articles	DM 1	
Chap 020 Dépenses imprévues	- 540	
Article 020 Dépenses imprévues		
Chap 21 Immobilisations corporelles		+ 540
Article 2031 Frais d'études	- 540	+ 540

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du Budget Principal 2016.

5^{ème} OBJET : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale des collectivités territoriales, il a pour vocation de remplacer la plupart des primes actuellement en vigueur (PFR, IAT, IFTS, IEMP, ...) qui n'existeront plus au 1^{er} janvier 2017.

Le RIFSEEP est composé de 2 parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : *niveau de responsabilité et d'expertise du poste, prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent*

IFSE est versée mensuellement, par groupe de fonction et par cadre d'emploi, un montant maximum fixé pour chaque groupe

- le complément indemnitaire annuel (CIA) : *engagement professionnel, la manière de servir, il n'a pas vocation à être reconduit de façon automatique tous les ans*

Il convient de se positionner concernant la mise en place de ce régime indemnitaire auprès des agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'instituer ce régime indemnitaire afin de pallier à la suppression des primes actuellement en vigueur qui n'existeront plus au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la délibération sera soumise au préalable à l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Point sur les réunions des ADS (Applications du droit des Sols) :** Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois, il conviendra de se positionner sur le choix de la structure qui instruira nos demandes d'urbanisme. En effet, suite à la Loi Notre, les communautés de communes, dont la population est supérieure à 15 000 habitants, ne dépendront plus des services de la Direction Départementale des Territoires. Ainsi, la commune de St-Michel-de-Chavaignes devra choisir entre le Service urbanisme de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (réunion de présentation du service le 22 juin 2016) et celui du Pays manceau (réunion de présentation le 30 juin 2016), ce service sera à la charge de la commune (entre 2500 € et 3000 € par an). Il conviendra de se positionner sur le choix de la structure courant septembre 2016.

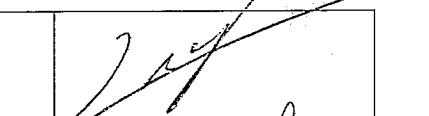
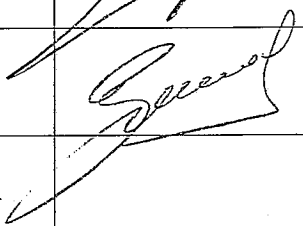
• **SMIRGEOMES :** Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la Préfecture, un comité de suivi de la C 0,5 a été mis en place fin juin 2016, il est composé de différents organismes et se réunira 2 fois par an. Il a pour but de faire un état des difficultés rencontrées concernant la collecte C 0,5 et les actions mises en place afin d'y remédier.

• **Conseil d'école :** s'est déroulé le 28 juin 2016, Cédric Catois informe l'assemblée municipale que les effectifs à la rentrée 2016-2017 seront d'environ 66 élèves. Le bilan financier des actions menées est de 1 054,50 €. La kermesse de l'école a eu beaucoup de succès ainsi que le repas. Cependant, Monsieur le Maire tient à souligner avec regret que l'association des bancs d'école aurait pu travailler avec le commerce du village pour les denrées alimentaires et qu'il conviendra de faire travailler le commerce local lors de prochaines manifestations. D'autre part, l'école recherche des personnes pour accompagner les enfants à la piscine en décembre 2016 et janvier 2017. Monsieur le Maire rajoute que le transport sera pris en charge par la communauté de communes des Brières et Gesnois à partir du 1^{er} janvier 2017.

- **Point achat garage** : le compromis de vente a été signé le vendredi 24 juin 2016 à 10h par Mme Pierrette BUNEL, 1^{ère} adjointe. Il sera payé lorsque le garage sera vide.
- **Point lotissement Rue des Fleurs** : le compromis de vente du dernier terrain a été signé le 29 juin 2016. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a eu des demandes de terrains, il leur demande de réfléchir afin de répondre à ces demandes et d'en reparler au mois de septembre.
- **Point travaux sur le terrain de loisirs** : les agents ont installé les jeux pour les enfants (l'araignée et la voiture à ressort) sur le terrain de loisirs.
- **Pot d'accueil des nouveaux commerçants M et Mme Caron le 10 août 2016 à 19h** à la salle polyvalente Hélène Bertaux. Les Chavaignais et Chavaignaises seront invités ainsi que les financeurs, les journaux seront informés et une distribution dans les boîtes à lettres des habitants est prévue
- **Comité des fêtes** : organise les olympiades chavaignaises le samedi 9 juillet 2016 à 14h, repas des îles à 20h et retraite aux flambeaux et feu d'artifice organisés par la municipalité.
- **Fête nationale** : le départ du défilé du 14 juillet est à 11h au Centre de Secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL Secrétaire de séance		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	